

conclusion



LA DESSERTE DÉDIÉE PARIS – ROISSY PAR CDG EXPRESS

un projet de service et d'infrastructure aux effets partagés

Mis en service il y a 30 ans, l'aéroport Roissy CDG est devenu au fil des années l'un des grands aéroports mondiaux et, en Europe, le 2^{ème} par son trafic.

Cet essor est incontestablement lié au rayonnement de Paris, capitale du 1^{er} pays touristique mondial, 1^{ère} ville mondiale pour les congrès, l'une des régions métropoles les plus attractives sur le plan économique.

Et pourtant, Roissy CDG est aujourd'hui l'un des seuls grands aéroports à ne pas disposer d'une liaison convenable avec la capitale qu'il dessert : un réseau autoroutier et routier saturé, une ligne ferroviaire pour laquelle l'acheminement des passagers aériens est devenu d'ordre second par rapport à sa mission principale, celle d'assurer les transports de la vie quotidienne dans une zone en plein développement.

Une solution doit être mise en œuvre qui intègre plusieurs dimensions :

- Conduire un véritable projet de service répondant simultanément aux différentes attentes du voyageur aérien (fiabilité, simplicité, lisibilité, rapidité et acheminement des bagages). C'est à cette condition seulement que s'opérera un transfert important de voyageurs de la route vers le rail.
- Garantir une amélioration du service tant pour la desserte de la plate-forme aéroportuaire que pour les déplacements de la vie quotidienne.
- Mobiliser des ressources financières nouvelles, via un partenariat public-privé, qui n'obère pas les possibilités de financement des transports nécessaires au développement du réseau des transports de la vie quotidienne.

CDG Express est un projet qui, en améliorant le lien aéroport – centre ville, s'intègre dans un plan d'ensemble de développement des infrastructures ferroviaires en Ile-de-France. Il permet la liaison de la Normandie à Roissy CDG et ouvre une nouvelle pénétrante à l'est de Paris.

Une décision à brève échéance est nécessaire si l'on veut que Paris soit dotée de cet équipement dès 2012.

Le débat public qui s'ouvre, dans la poursuite de la concertation préalable, est une étape importante du processus de décision ; il s'inscrit dans une démarche de réflexion, d'échanges et de dialogue qui concourra à l'optimisation du projet.

Dans cette perspective, le maître d'ouvrage recueillera toutes les attentes et remarques qui s'exprimeront. L'examen des points de vue lui permettra d'éclairer ses choix, d'affiner ses propositions et de décider des modalités de la poursuite du projet en vue de la meilleure intégration possible de CDG Express dans son environnement naturel et humain.

L'ensemble de ce processus associera aussi largement que possible les riverains du projet, qui seront appelés à donner leur avis de façon ultime lorsque le projet sera soumis à l'enquête publique. Au-delà de ces réflexions, le maître d'ouvrage s'engage à rester à l'écoute des populations et à les tenir régulièrement informées de l'avancement du projet.